

TABLEAU DES COTISATIONS 2018-2019

Pour les adhésions de : Janvier, Février et Mars 2019,
La cotisation sera valide jusqu'au 31 mars 2019.

Frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre

Montant	Taxes	Sous-total
75 \$	11.23 \$	86.23 \$

Frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre *

Montant	Taxes	Sous-total
55 \$	8.24 \$	63.24 \$

Ainsi que la cotisation à payer selon votre statut:

	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total à payer incluant les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre	Total à payer incluant les frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre
2 Cotisation régulière	194 \$	29.05 \$	27.00 \$	250.05 \$	336.28 \$	313.29 \$
2 Cotisation sans emploi (depuis au moins 8 mois sans travail - AVEC PREUVE)	118 \$	17.67 \$	27.00 \$	162.67 \$	248.90 \$	225.91 \$
2 Cotisation finissant 2 (A2016 ou H2017) **	158 \$	23.66 \$	27.00 \$	208.66 \$	294.89 \$	271.90 \$
2 Cotisation finissant 1 (A2017 ou H2018) **	120 \$	17.97 \$	27.00 \$	164.97 \$		
2 Cotisation aux études à temps plein (avec preuve)	121 \$	18.12 \$	27.00 \$	166.12 \$	252.35 \$	229.36 \$

Important:

- 2 Possibilité de modalités de paiement sans frais ni intérêts.
- 2 Les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre doivent être payés séparément et ne sont pas remboursables.
- 2 Les cotisations professionnelles sont déductibles d'impôts.

* Pour les anciens membres T.P. ou T.Sc.A. seulement. Ne s'adresse pas aux anciens étudiants affiliés à l'Ordre.

Les Finissants 1 n'ont pas à payer les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre.
Nous tenons compte de la dernière session étudiée pour définir le statut de finissant.

** A = Session d'Automne ; H = Session d'Hiver